



LA FFE ET LES PARCS OFFICIALENT UN PARTENARIAT POUR DÉVELOPPER LE TOURISME ÉQUESTRE DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX



Crédit photo : FFE/EN

Les 58 Parcs naturels régionaux, répartis sur tout le territoire français, couvrent 17,2% du territoire métropolitain. 1 200 établissements équestres adhérents FFE y développent leur activité, et 7 894km d'itinéraires équestres permettent de partir à la découverte du patrimoine naturel et culturel, riche et varié, des Parcs. Une belle destination pour découvrir à cheval des paysages préservés, partout en France !

Fruit de collaborations locales menées depuis plusieurs décennies, la convention nationale signée pour la période 2023-2028 incite au déploiement de ces partenariats territoriaux, appuyés par une communication croisée entre les deux Fédérations. L'objectif commun est de développer le tourisme équestre, itinérance douce par excellence, dans ces espaces naturels protégés.

Depuis septembre 2021, la FFE et les Parcs développent des projets pilotes réunissant Comités Régionaux et Départementaux d'Équitation et de Tourisme Équestre, techniciens des Parcs naturels régionaux, opérateurs touristiques et bien entendu, établissements équestres du territoire, acteurs touristiques à part entière.

Communiqué FFE, le 20 juin 2023

En concertation, la FFE et la Fédération des Parcs (FPNRF) ont souhaité apporter des axes de développement concrets, bénéficiant directement aux Parcs ainsi qu'aux acteurs équestres, sur les sujets :

- de **protection des milieux préservés via l'itinérance douce**,
- d'échange de données, notamment cartographiques, pour le **développement du maillage des chemins** de randonnée équestre,
- d'**accompagnement appuyé aux Parcs** pour l'aménagement adapté de leur milieu,
- de **communication croisée sur la pratique d'équitation de pleine nature** et d'actions de sensibilisation.

Par la signature de cette convention 2023-2028, la FFE et la FPNRF ont souhaité aller plus en avant dans leur collaboration, amorcée par les Parcs pilotes, en consolidant le travail commun entre experts des territoires et en offrant un rayonnement national aux projets de tourisme équestre au sein des Parcs.

Dans cet objectif, les outils de valorisation touristique proposés par la Fédération des Parcs, telles que la marque collective structurante « Valeur Parc naturel régional » ainsi que la plateforme en ligne « Destination Parcs », basée sur l'expérience voyageur, pourront à la fois porter les Parcs ainsi que les offres des établissements équestres, dont les Centres de Tourisme équestre, implantés au sein de ces derniers.

« L'officialisation de ce partenariat entre la FFE et les Parcs concrétise des travaux menés de longue date. Nous nous réjouissons de cette synergie, contribuant à l'attractivité des Parcs comme destination et au développement de la pratique du tourisme équestre » se sont félicités Michaël WEBER, Président de la FPNRF, et Frédéric BOUIX, Délégué général de la FFE.

Contact presse

FFE

Emma Normand : emma.normand@ffe.com / 0254944684

FPNRF

Olivier André : oandre@parcs-naturels-regionaux.fr / 0760054333